

FORMULE B
ACCORD ET AVEUX
PAR. 536.4(2) ET ART. 536.5 DU C.CR.

Nom du (de la) prévenu(e)/de l'adolescent(e) : _____

Accusations :

Nom de l'avocat : _____

Nom de l'avocat qui remplit la formule : _____

Enquête préliminaire demandée par : Poursuite Défense

Date de l'enquête préliminaire : _____

Audience de définition demandée par : Poursuite Défense Juge

Juge ordonnant la tenue d'une conférence axée sur la résolution : _____

Tout aveu et tous points qui ont fait l'objet d'un accord entre les parties :

Signature : _____

Nom en lettres moulées lisibles : _____

Information personne-ressource

(fournir tous les renseignements demandés) : Adresse :

N° de téléphone _____

N° de télécopieur _____

Avocat du (de la) prévenu(e)/de l'adolescent(e)

Signature : _____

Nom en lettres moulées lisibles : _____

Information personne-ressource

(fournir tous les renseignements demandés) : Adresse :

N° de téléphone _____

N° de télécopieur _____

Poursuivant

Conformément au par. 536.4(2) du *Code criminel*, j'ai consigné au dossier l'accord susmentionné afin de limiter l'enquête préliminaire et les aveux conformément aux présentes.

Signature : _____

Nom en lettres moulées lisibles : _____

Juge de la Cour provinciale du Manitoba

Fait le _____ jour _____ mois _____ année, à _____, au Manitoba.

Remarque : Le présent document sera déposé auprès du greffier de la Cour par le juge qui siège à l'audience prévue à l'art. 536.4, ou à la date fixée pour la tenue de l'enquête préliminaire, si aucune ordonnance n'enjoint la tenue de l'audience prévue à l'art. 536.4.